#### MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS
157 rue de Chatillon
35200 RENNES
02 99 53 69 37
contact@atalys35.fr
www.atalys35.fr

### LIVRÉ-SUR-CHANGEON (35450) " La Vallée du Courtil "

### PLAN DE VENTE DÉFINITIF

LOT n°6

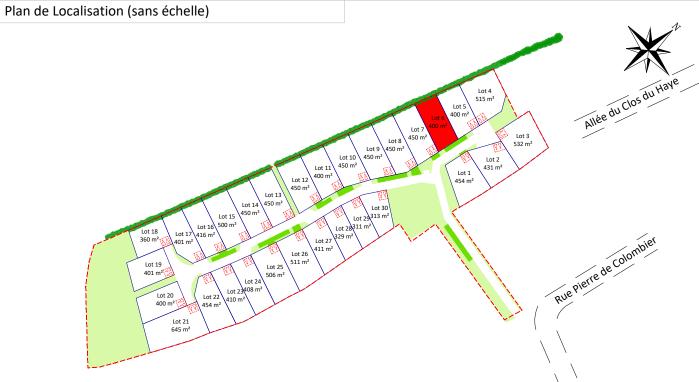


AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél: 02 30 96 63 10
Email: rennes@ageis-ge.fr

# Plan de Situation (sans échelle) 100 Livré-sur-Changeon 125 le Coquan Page 197 Le Coquan Page 197 Le Coquan Page 197 Le Coquan Page 197 Page 19

Surface	400 m²
Surface plancher/ Surface max. à imperméabiliser	180 m <sup>2</sup> 180 m <sup>2</sup>
Cadastre	YM n° 122
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 035 154 21 U0001
Date de l'arrêté	03/12/2021
Dossier	21004-REN-PDV

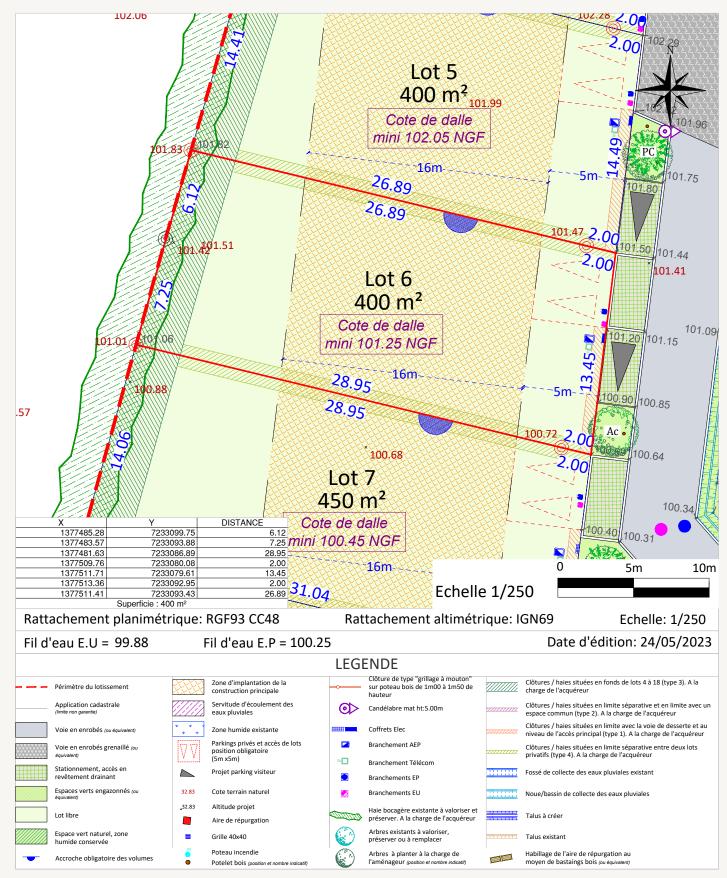
GEOMETRE - EXPERT



## ARCHITECTE MAÎTRISE D'OEUVRE Aude DE LESQUEN ACES 6, ru

Aude DE LESQUEN
11 rue de la mairie
35120 DOL DE BRETAGNE

AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél: 02 30 96 63 10
Email: rennes@ageis-ge.fr



### **AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS**

- 1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- 2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- 3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grillles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- 5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.